



15ème législature

Question N° : 33606	De M. Christophe Naegelen (UDI et Indépendants - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Stock de vaccins contre la grippe - covid-19	Analyse > Stock de vaccins contre la grippe - covid-19.
Question publiée au JO le : 03/11/2020 Réponse publiée au JO le : 25/05/2021 page : 4423 Date de renouvellement : 16/02/2021		

Texte de la question

M. Christophe Naegelen interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le stock de vaccins contre la grippe disponibles, dans ce contexte sanitaire inédit que la France connaît depuis plusieurs mois. Le Gouvernement a lancé ces dernières semaines une nouvelle campagne de vaccination antigrippale massive avec pour priorité la vaccination des personnes les plus fragiles et des soignants. L'objectif affiché est d'approcher les 75 % de couverture vaccinale, en prévoyant 30 % de doses de vaccins supplémentaires, par rapport aux 12 millions de doses consommées lors de la précédente campagne 2019-2020. Compte tenu de la co-circulation virale de la covid-19 et de la grippe saisonnière, il est indispensable de sécuriser l'approvisionnement des officines tout au long de la campagne de vaccination. Pourtant, plusieurs remontées des territoires font part de ruptures de stock de doses de vaccin. Ainsi, dans certaines officines, le stock s'est écoulé en trois jours alors que lors des années précédentes, la rupture en approvisionnement était constatée au bout d'un mois. En une semaine, certaines pharmacies ont ainsi vendu 51 % des doses écoulées en 2019. Gouverner c'est aussi prévoir. La campagne lancée semble porter ses fruits. Si elle encourage la population à se faire vacciner pour éviter un afflux de patients atteints d'une forme grave de la grippe à l'hôpital, il est indispensable que le nombre de vaccins soit suffisant. Aussi, il l'interroge sur l'approvisionnement des stocks, les délais de livraison et sur la méthode anticipée par le Gouvernement pour assurer la vaccination des Français.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et



pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorisés. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.